

de-ci, je pourrais ajouter que des députés de l'opposition nous ont dit, dans le cadre de ce débat, que sans le droit de rejeter certains articles de la constitution, le Régime de pensions du Canada, le Régime de pensions du Québec et le Régime d'assurance-maladie n'auraient jamais vu le jour. Je tiens à leur rappeler que le Régime de pensions du Canada et le Régime d'assurance-maladie ne sont pas des droits constitutionnels. Ils ont été institués en vertu d'une loi découlant du pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser.

M. Trudeau: Un gouvernement libéral.

M. Chrétien: Et par un gouvernement libéral contre la volonté des provinces.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je dois leur dire qu'il y a une énorme différence entre le droit de se désolidariser d'un programme statutaire et celui de rejeter une disposition de la loi fondamentale du pays.

Les conservateurs proposent ensuite d'inclure une disposition spéciale stipulant que la constitution n'enlève pas au Parlement le pouvoir de légiférer à l'égard de l'avortement et de la peine de mort. Les légistes de la Couronne ont exprimé l'avis que rien dans le projet de charte n'enlève au Parlement ce pouvoir. Or, en ajoutant une disposition précise à cet effet dans la constitution on laisserait la porte ouverte à la question de savoir pourquoi on n'a pas exclu précisément d'autres sujets. J'ai appris en deuxième année de droit une règle d'interprétation de la loi qui s'énonce ainsi: «*Inclusio unius est exclusio alterius*». En français, cela veut dire qu'inclure une chose c'est exclure les autres. Voilà pourquoi nous ne pouvons accepter la proposition de l'opposition. Elle pourrait avoir des répercussions absolument désastreuses sur la charte canadienne des droits.

La dernière modification proposée consiste à créer une conférence constitutionnelle permanente; il s'agit là d'une des bonnes modifications. Mais cette conférence ne pourrait commencer à fonctionner avant d'avoir été approuvée par sept assemblées législatives. En d'autres termes, avant que les provinces ne s'entendent sur une formule d'amendement, peut-être pas avant 1983 ou peut-être jamais, on ne pourrait pas tenir de conférences constitutionnelles. Ces conférences doivent d'abord être approuvées par les provinces avant qu'on puisse en tenir. C'est pourquoi je préfère notre proposition qui prévoit deux conférences au cours des deux prochaines années. Chacun devra être présent. Entre temps, ces questions seront soumises à la règle de l'unanimité. C'est moins compliqué. C'est clair. Or nous pouvons attendre un sacré bout de temps avant que cette disposition n'entre en vigueur.

Notre gouvernement est d'avis qu'il faudrait tenir au moins deux conférences constitutionnelles au cours des deux prochaines années. L'opposition n'a cessé de nous demander de réunir les premiers ministres provinciaux, mais voilà qu'elle propose un mécanisme en vertu duquel il ne se tiendra peut-être jamais de conférence constitutionnelle. Après 54 années de frustrations, les auteurs de la proposition conservatrice proposent

La constitution

encore plus d'atermoiements. Le gouvernement est d'avis qu'il faut agir dès maintenant.

● (1540)

[*Français*]

Nous avons parcouru un très long chemin depuis le mois d'octobre. Quand j'ai présenté la résolution au nom du gouvernement au mois d'octobre, plusieurs ont trouvé que ce document était défaillant à bien des égards, et il en était ainsi surtout parce que nous avons essayé d'avoir une Charte qui allait plaire à tout le monde et à tous les premiers ministres en même temps, et cela est très très difficile. Aujourd'hui nous sommes à la fin de ce débat, et je suis très heureux de constater que nous pouvons le terminer d'une façon plus civilisée, car enfin la majorité des députés pourra s'exprimer comme la démocratie le demande, et nous aurons à voter demain soir sur les amendements. Nous allons attendre la décision de la Cour suprême. Ce n'est pas nous qui lui avons référé le problème. Que de fois devant cette Chambre j'ai dit: Il ne faut pas impliquer le judiciaire dans le législatif. Ce sont les provinces qui nous ont traînés devant les tribunaux, et nous avons gagné deux jugements et en avons perdu un.

Et ce qui est surprenant alors qu'on s'engage la semaine prochaine dans le dernier corridor avant d'obtenir le résultat final, c'est que l'opposition change d'idée, et les provinces ont commencé à indiquer que maintenant la légalité, ce n'est pas important. Ce n'est pas un problème juridique, c'est un problème politique. Mais qui nous a amenés devant les tribunaux? Ce sont les gouvernements du Québec, du Manitoba et de Terre-Neuve. Qui nous a demandé d'attendre la décision de la Cour suprême? C'est l'opposition. Nous disons aujourd'hui que nous allons respecter le principe de la suprématie de Dieu, comme on l'a inscrit aujourd'hui dans la Constitution. C'est l'opposition qui dit: Non, non, non, ça deviendra un problème politique si vous gagnez et ça demeurera un problème juridique si vous perdez.

[*Traduction*]

Je ne veux pas m'attarder, car je n'ai pas beaucoup de temps, mais permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que le fruit de nos efforts sera l'une des plus importantes mesures législatives adoptées depuis cinquante ans.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous espérons que ce que nous proposons aujourd'hui déterminera ce que sera le Canada de demain. Plus de groupes que jamais auparavant pour aucune autre mesure ont contribué à la préparation de cette mesure législative. Combien de dispositions que je trouve maintenant dans la charte des droits n'y figuraient pas en octobre?

Je vois que le député de Don Valley-Est (M. Smith) qui est président du comité concernant les handicapés est présent. Ce comité a fait pression sur moi. Nous n'étions pas décidés à inclure cette disposition, mais c'est fait maintenant. Je me rappelle le bel enthousiasme des députés du NPD, de mon parti et du parti conservateur le vendredi après-midi où nous avons accepté la proposition qui nous demandait de reconnaître enfin les droits des autochtones dans la constitution.

Permettez-moi de parler des droits des femmes et je terminerai là-dessus.